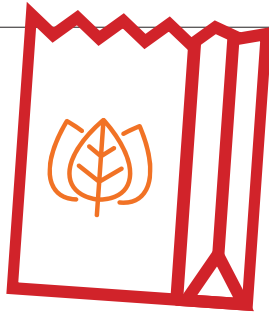


COLLECTE DE FEUILLES

SAC DE PAPIER SEULEMENT

Déposez vos sacs de feuilles en bordure de rue le dimanche 20 octobre afin qu'ils soient collectés durant la semaine.

Aucun sac de plastique ne sera ramassé. Seuls les sacs de papier seront permis. Le meilleur endroit pour les feuilles mortes demeure toutefois au sol : un petit passage de tondeuse et le tour est joué, il s'agit d'un engrais gratuit !



COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Attention aux plastiques !

Saviez-vous que TOUS les types de plastiques sont strictement interdits dans le compost ?

Leur présence complique considérablement le processus au centre de compostage, nécessitant l'intervention de machinerie et de main-d'œuvre supplémentaires. Résultat ? Les coûts grimpent inutilement, et une partie de ces matières peuvent terminer leur vie aux ordures plutôt qu'au compostage.

Peu importe leur étiquette – biodégradables, oxobiodégradables ou compostables – les sacs de plastique sont interdits. Seuls les sacs en papier ou ceux dotés d'une pellicule cellulosique à l'intérieur sont acceptés pour la collecte des matières organiques.

DERNIÈRE DE L'ANNÉE !

JOURNÉE « GRAND MÉNAGE »

Le samedi 5 octobre, profitez de la Journée « Grand ménage » afin de vous débarrasser de rebuts spéciaux tels que les matériaux de construction, les tapis, les toiles de piscine, les branches, les bûches, les feuilles, le métal, l'asphalte, le béton, la terre et le gravier. Rendez-vous au bout du chemin du Plein-Air, dans le stationnement nord du terrain de baseball et des terrains de soccer. Des frais s'appliquent. Le paiement s'effectuera sur place, en argent comptant uniquement et une preuve de résidence avec photo sera exigée.

Pour plus de détails : ville.prevast.qc.ca/grandmenage

SUBVENTION À L'ACHAT D'ARTICLES D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

La Ville de Prévost offre un remboursement de 50 % des coûts associés à l'achat de produits de protection menstruelle réutilisables ou lavables, jusqu'à concurrence de 100 \$, taxes incluses.

Pour bénéficier du programme : ville.prevast.qc.ca/programmes-subvention



Sécurité civile et incendie

PILES RECHARGEABLES AU LITHIUM-ION

Une variété d'appareils que nous utilisons quotidiennement sont alimentés par des piles rechargeables au lithium-ion. Malgré le fait qu'elles peuvent généralement être utilisées sans danger, ces piles peuvent toutefois comporter des risques de surchauffe, d'incendie et d'explosion.

Des façons simples de diminuer les risques liés à l'utilisation des piles au lithium-ion :

- Utiliser seulement des appareils homologués au Canada ;
- S'assurer que les piles ne présentent aucun signe de dommages ;
- Entreposer les piles au sec et à température ambiante ;
- Bien lire les instructions du fabricant et les respecter ;
- Ne pas laisser les piles au soleil ;
- Charger les piles selon la durée recommandée par le fabricant ;
- Ne pas garder l'appareil branché pendant de longues périodes ;
- Ne pas les jeter dans les ordures ménagères.